



MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,  
DE LA RURALITÉ ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Paris, le 10 MARS 2016

Le ministre de l'aménagement du territoire,  
de la ruralité et des collectivités territoriales

et

Le ministre de l'intérieur

à

Mesdames et messieurs les préfets de département

INTK16045573

**Objet :** Directive nationale d'orientation sur l'ingénierie d'Etat dans les territoires  
2016-2018

**P.J. :** 2

Vous trouverez, ci-joint, une Directive Nationale d'Orientation relative à l'ingénierie de l'Etat dans les territoires.

Première du genre par son caractère résolument interministérielle, cette DNO répond à un des 67 engagements pris lors des Comités interministériels aux ruralités qui se sont tenus en mars et septembre 2015.

Dans le contexte de réforme de notre organisation territoriale, l'Etat entend en effet réaffirmer sa place et préciser son rôle auprès des collectivités et des acteurs locaux en matière d'ingénierie.

L'enjeu pour les services de l'Etat, dans la diversité de leur métier, est de soutenir l'émergence et la réussite de projets facteurs de développement local et répondant aux grandes priorités de l'action gouvernementale, que ce soit en matière d'emploi, de logement, de conversion écologique, de transports ou de sécurité civile.

L'enjeu est également d'accompagner les collectivités dans une meilleure structuration de l'offre d'ingénierie, en particulier en direction des territoires qui en sont le moins dotés.

Plus que jamais, l'Etat doit jouer son rôle de facilitateur et d'incitateur. Il n'est plus question qu'il se substitue aux collectivités territoriales : l'ingénierie technique concurrentielle est définitivement de leur responsabilité. Mais il doit permettre que les choses se fassent. Il doit aider à concrétiser les projets.

Pour cela, vous pouvez vous appuyer sur les compétences de nombreux services ou organismes de l'Etat qui méritent d'être mieux connus. C'est le sens de l'annexe à la présente DNO.

Fixant le cadre général des nouvelles modalités d'intervention des services de l'Etat que le Gouvernement compte impulser, cette DNO sera déclinée, dans les semaines et les mois à venir, en circulaires ou notes techniques apportant les précisions utiles à chaque ministère. Vous la territorialiserez dans le cadre de votre stratégie de l'Etat en région.

Nous vous demandons donc de prendre toutes les mesures nécessaires pour diffuser, relayer et promouvoir localement cette nouvelle culture professionnelle des services de l'Etat que le Gouvernement appelle de ses vœux. Le temps des procédures administratives doit plus que jamais s'adapter à celui des projets économiques. L'Etat doit s'affirmer comme un guide dans la complexité. Et parler d'une seule voix.

Nous attirons en particulier votre attention sur la nécessité de réaliser, dans les meilleurs délais, une cartographie de l'offre d'ingénierie publique et privée disponible dans votre région/département et d'inciter, en dialogue étroit avec les collectivités, à tous les rapprochements ou mutualisations qui vous paraîtraient opportuns pour répondre aux besoins exprimés localement.

Le premier ministre a par ailleurs demandé à tous les membres du Gouvernement qu'ils s'inscrivent pleinement dans cette démarche en traduisant auprès de leurs services ces nouvelles orientations ainsi qu'en les prenant davantage en compte dans la répartition de leurs moyens humains entre les échelons nationaux, régionaux et départementaux. Vous voudrez bien nous faire part de toute difficulté que vous rencontreriez dans la mise en œuvre de la présente directive.

Nous savons pouvoir compter sur votre implication personnelle.



Jean-Michel BAYLET



Bernard CAZENEUVE